

École élémentaire Buisson Rond

14, rue des Hervelets
21800 Chevigny-Saint-Sauveur

☎ 03 80 46 11 29



0211616T@ac-dijon.fr

@ www.ele-chevigny-buisson-rond-21.ec.ac-dijon.fr

NOTE DE RENTRÉE

(à conserver et à consulter durant
l'année si besoin)

Année scolaire
2023-2024

Équipe pédagogique :

Directrice : Mme LAMOUR

CP : Mme Le Goas
CP-CE1 : M. Abarkane

CE1 : Mme Jaillet
CE2 : Mme Deschamps

CE2-CM1 : Mme Pissot
CM1 : Mme Grandel et Mme
Blache

CM1-CM2 : Mme Lefèvre
CM2 : M Croguennec et Mme
Lamour

ULIS : Mme Bounon

L'ÉCOLE

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h / 13h45-16h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h35 et 13h35.
Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Garderie périscolaire :

La mairie met en place une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h35 et de 16h30 à 18h45. Pour tout besoin de renseignement, merci de contacter le **03 80 48 92 03** ou **03 80 48 15 20** ou par mail (enfancejeunesse@chevigny-saint-sauveur.fr).

Cantine :

Pour toute demande concernant la restauration scolaire, vous pouvez contacter le **03 80 48 92 03 / 03 80 48 15 20** ou par mail (enfancejeunesse@chevigny-saint-sauveur.fr).

Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (03 80 46 11 29) puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le billet d'absence (agrafé à la fin du cahier de liaison de votre enfant) et le remettre à l'enseignant.

ADMINISTRATIF



Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :





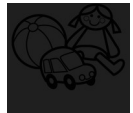

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

	<p>Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, <u>votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.</u></p> <p>Vous êtes invités à y noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant ou la directrice. - Les justifications d'absence (billet d'absence en fin de cahier) - Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...) - Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école. - Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant. <p>Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.</p>
	<p><u>Le « Pack de rentrée » :</u></p> <p>Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener <u>pour le lundi 11 septembre 2023.</u></p> <p><u>Assurance scolaire :</u></p> <p>Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant. - Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant. <p>Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.</p>
	<p><u>Coopérative scolaire :</u></p> <p>La participation à la coopérative scolaire est facultative. Celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La participation est de 14€ pour un enfant, 24€ pour deux enfants et 30 € pour trois enfants. Nos ressources sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d'année (photos de classe...) - Participation des familles. <p>Vous pourrez participer par chèque (ordre : <i>coopérative scolaire de l'école Buisson Rond</i>) ou en liquide.</p>
	<p><u>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :</u></p> <p>Les élections auront lieu le <u>vendredi 13 octobre 2023</u>.</p> <p>Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p> <p>Mail des représentants de parents d'élèves : buissonrond.communique@gmail.com.</p>

INFORMATIONS DIVERSES

	<p>Activités sportives :</p> <p>Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p>																								
	<p>Matériel :</p> <p>Une liste de fournitures vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant ait tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousse en colle, stylos bleus...).</p>																								
	<p>Parasites :</p> <p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>																								
	<p>Médicaments :</p> <p>Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école.</p>																								
	<p>Objets personnels :</p> <p>Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant. Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.</p>																								
	<p>Vacances scolaires :</p> <p>L'Académie de Dijon se trouve en zone A.</p> <table border="1" data-bbox="290 1326 1452 1664"> <thead> <tr> <th>Vacances</th> <th>Date de fin des cours</th> <th>Date de reprise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rentrée scolaire des élèves</td> <td colspan="2">Lundi 4 septembre 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de la Toussaint</td> <td>Vendredi 20 octobre 2023</td> <td>Lundi 6 novembre 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de Noël</td> <td>Vendredi 22 décembre 2023</td> <td>Lundi 8 janvier 2024</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'hiver</td> <td>Vendredi 16 février 2024</td> <td>Lundi 4 mars 2024</td> </tr> <tr> <td>Vacances de printemps</td> <td>Vendredi 12 avril 2024</td> <td>Lundi 29 avril 2024</td> </tr> <tr> <td>Pont de l'Ascension</td> <td>Mardi 7 mai 2024</td> <td>Lundi 13 mai 2024</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'été</td> <td colspan="2">Vendredi 5 juillet 2024</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.</p>	Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise	Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023		Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023	Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024	Vacances d'hiver	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024	Vacances de printemps	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024	Pont de l'Ascension	Mardi 7 mai 2024	Lundi 13 mai 2024	Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024	
Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise																							
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023																								
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023																							
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024																							
Vacances d'hiver	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024																							
Vacances de printemps	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024																							
Pont de l'Ascension	Mardi 7 mai 2024	Lundi 13 mai 2024																							
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024																								

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante